



---

# Après Solvabilité 2, les nouvelles problématiques posées par la norme IFRS assurance phase 2

**Congrès 2010 de l'Institut des Actuaires**

Paris, mercredi 23 juin 2010

---

Pierre Théron

[ptherond@galea-associes.eu](mailto:ptherond@galea-associes.eu)

<http://www.galea-associes.eu>

## Introduction

- ❑ Depuis 2005, toutes les sociétés cotées en Europe sont tenues de présenter leurs comptes consolidés selon les normes IFRS (Règlement n° 1606/2002).
- ❑ Ces normes sont élaborées par l'International Accounting Standards Board (IASB ou « Board ») qui est l'organisme concepteur des normes de l'IASC Foundation.
- ❑ L'objectif premier de cette organisation est de développer un ensemble de normes comptables :
  - de haute qualité ;
  - compréhensibles ;
  - applicables.

## Introduction

### Accélération, crise financière oblige, de la convergence IASB/ FASB :

- Adoption du référentiel IFRS par les Etats-Unis en 2013
- Entrée de nouveaux membres américains dans l'IFRIC ;
- Concentration des ressources sur les projets prioritaires pour 2011 ;
- Étude de projets en commun (*revenue recognition, equity / liability, consolidation, évaluation à la juste valeur...*)

### Autres adoptions du référentiel IFRS :

- Asie ;
- Comptes individuels (déploiement dans certains pays, notamment en Europe du sud et orientale).

## Sommaire

1. IFRS 4 : une norme transitoire
2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux
3. De nouvelles problématiques

## 1. IFRS 4 : une norme transitoire

- Adoptée par l'UE le 29 décembre 2004 et en application depuis 2005 ;
- La norme IFRS 4 a été publiée comme une démarche à court terme afin de combler un vide dans le référentiel IFRS ;
- Toujours en vigueur à ce jour en attendant une norme plus complète (phase 2)

## 1. IFRS 4 : une norme transitoire

### Champ d'application

Une entité doit appliquer la norme IFRS 4 *contrats d'assurance* aux :

- contrats d'assurance (y compris les traités de réassurance) qu'elle émet et aux traités de réassurance qu'elle détient ;
- instruments financiers qu'elle émet avec un élément de participation discrétionnaire (part des bénéfices distribuée au delà des minima légaux). Les informations relatives à ces instruments sont décrites dans IFRS 7.

## 1. IFRS 4 : une norme transitoire

### Définition d'un contrat d'assurance

La norme IFRS 4 donne la définition d'un contrat d'assurance :

« Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'assureur) accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police ».

## 1. IFRS 4 : une norme transitoire

### Principales dispositions

- ∥ Possibilité de poursuivre les normes locales en matière de provisionnement des contrats d'assurance
- ∥ Suppression des provisions pour égalisation
- ∥ *Liability Adequacy Test* (test de suffisance du passif)
- ∥ *Shadow Accounting* (PB différée) pour réduire les *mismatches* comptables s'agissant des contrats participatifs



## 1. IFRS 4 : une norme transitoire

### Rappel : traitement des instruments financiers (IAS 39)

Catégorie d'actifs	Évaluation et comptabilisation
<p><b>Prêts et créances émis</b> (non détenus à des fins de transactions) « <i>Originated loans and receivables</i> »</p>	<p>Coût amorti, après déduction des réductions pour dépréciation ou créances irrécouvrables. <i>Variation du coût amorti (« surcote/decote ») en résultat</i></p>
<p><b>Titres détenus jusqu'à leur échéance</b> « <i>Held-To-Maturity investments</i> »</p>	<p>Coût amorti, après déduction des réductions pour dépréciation ou créances irrécouvrables. <i>Variation du coût amorti (« surcote/decote ») en résultat</i></p>
<p><b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b> « <i>Financial assets held for trading</i> »</p>	<p>Juste valeur, <i>variations de valeur constatées dans le résultat de l'exercice</i></p>
<p><b>Actifs financiers disponibles à la vente</b> « <i>Available-For-Sale financial assets</i> »</p>	<p>Juste valeur, sauf dans de rares cas <i>variations de valeur constatées dans les fonds propres puis dans le résultat de l'exercice de la vente</i></p>

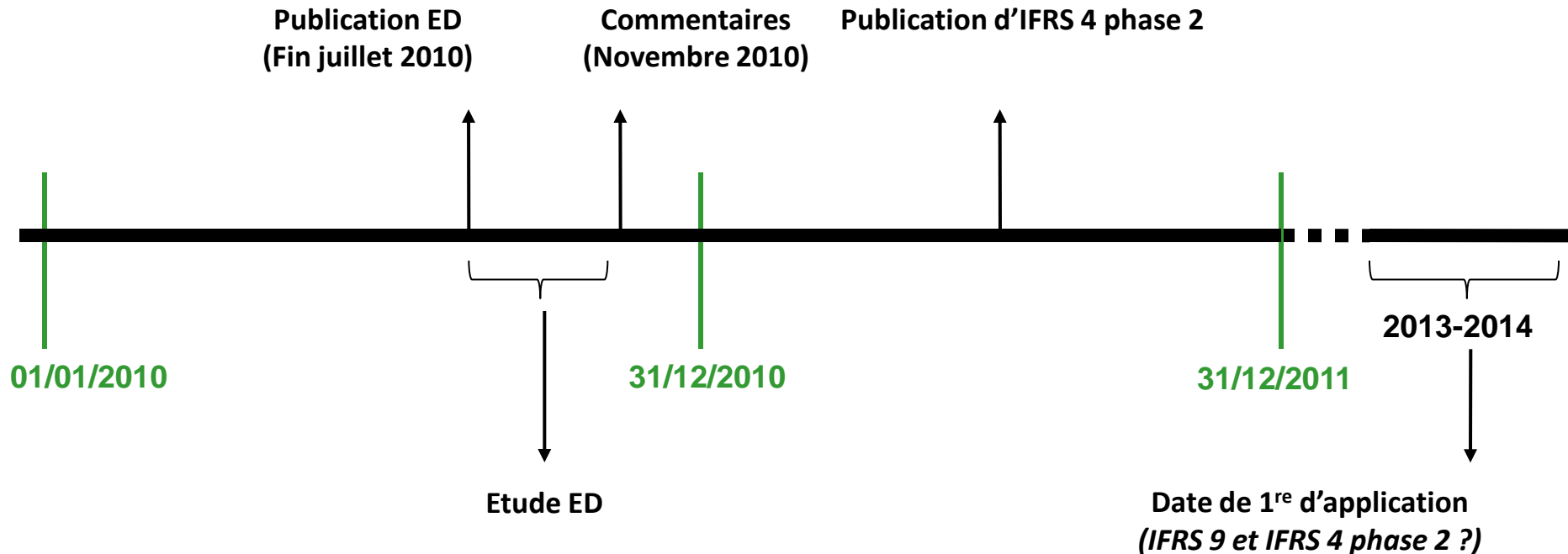
- La catégorie HTM est soumise à de fortes contraintes (reclassement en AFS notamment si vente prématurée).
- Dans la catégorie HTM, seulement des actifs avec une date d'échéance (donc pas les actions).
- La catégorie AFS constitue une catégorie par défaut.

## Sommaire

1. IFRS 4 : une norme transitoire
2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux
3. De nouvelles problématiques

## 2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

### Planning



## 2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

### Définition du contrat d'assurance

- \\ La définition d'IFRS 4 est reprise (avec deux ajustements a priori sans conséquence + critère sur la possibilité de perte)

### Champ d'application de la norme

- \\ Les contrats d'assurance
- \\ Contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire (sous contraintes sur les actifs en représentation)

## 2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

### Provision technique

Le montant de la provision comprend :

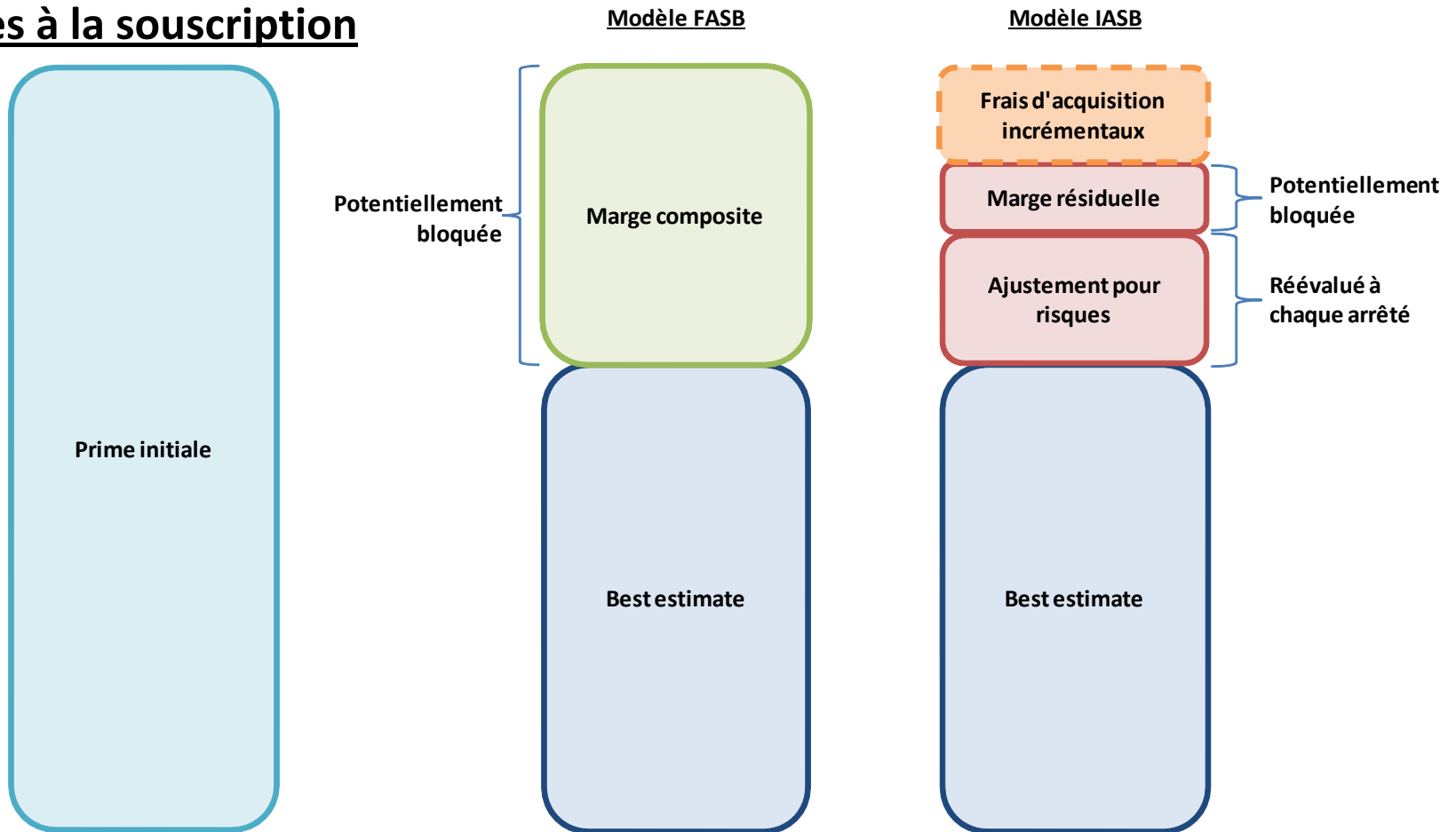
- \\ les flux futurs pondérés par leur probabilité d'occurrence et sans biais attendus dans l'exécution de l'obligation par l'assureur,
- \\ l'incorporation de la valeur temps de l'argent,
- \\ une marge destinée à annuler tout gain à la souscription.

Par ailleurs :

- \\ la provision doit être présentée sur une base nette au passif
- \\ conceptuellement, l'objectif de la mesure d'un contrat d'assurance doit se référer davantage à une valeur qu'à un coût.

## 2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

### Marges à la souscription



## 2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

### Frais d'acquisition

Le montant de la provision comprend :

- \\ Enregistrés en charge à leur survenance,
  - \\ Seuls les coûts marginaux (*incremental costs*) sont exclus du calibrage de la marge résiduelle à la souscription (approche IASB seulement)
- ⇒ perte à la souscription au moins égale aux coûts d'acquisition non-marginaux

### Contrats court terme

- \\ Contrats de durée de 12 mois ou moins
- \\ Méthode report de prime (PPNA) obligatoire pour la période d'assurance future

## 2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

### Ajustement pour risque

- ∞ Se définit par référence au montant maximum que l'assureur paierait de manière rationnelle pour être relevé du risque que les flux ultimes d'exécution de l'engagement excèdent les flux attendus
  
- ∞ 3 méthodes autorisées :
  - Niveau de confiance (quantile – VaR),
  - CTE / Tail-VaR,
  - Coût du capital
  
- ∞ Notion de « portefeuille » pour procéder à l'évaluation :
  - Risques similaires,
  - gérés ensemble.



## 2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

### Relâchement des « marges de profit »

- \\ Marges résiduelle et composée ont pour objectif de neutraliser un éventuel résultat positif à la souscription
- \\ Calcul par portefeuille et génération de contrats
- \\ Marge résiduelle :
  - Relâchement sur la période de couverture,
  - Cadence de relâchement estimée à la souscription,
  - Cadence bloquée à la souscription
- \\ Marge composée :
  - Relâchement sur la période de couverture et de paiement des sinistres,
  - Cadence de relâchement estimée à la souscription,
  - Cadence bloquée à la souscription

## 2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

### Relâchement des « marges de profit » (suite)

- ∞ Marge résiduelle : quelle cadence ?
  - Par défaut : *pro-rata temporis*,
  - Sur la base des sinistres et prestations attendues si cela reflète mieux l'exposition relative de la couverture d'assurance.
  
- ∞ Marge composée :
  - Formule (étrange) fondée sur les primes, sinistres et prestations attendues :

Primes acquises de la période + Sinistres et prestations de la période

Primes totales du contrat + Total des sinistres et prestations

## 2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

### De nouveaux états financiers

#### Présentation marge développée

---

Revenue  
 Policyholder benefits  
 Expenses  
 Release of benefits and expenses  
 accrued in previous periods

---

Insurance margin

---



---

Experience Adjustments

---



---

Changes in estimate

---



---

Acquisition costs  
 Net gain at inception

---



---

Investment income  
 Interest on insurance liability

---

Net interest and investment

---



---

Profit

---

#### Présentation marge résumée

---

Risk Adjustment

Residual margin

---

Insurance margin

---



---

Experience Adjustments

---



---

Changes in estimate

---



---

Acquisition costs  
 Net gain at inception

---



---

Investment income  
 Interest on insurance liability

---

Net interest and investment

---



---

Profit

---

## 2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

### Transition phase 1 -> phase 2

- \\ Date d'application cohérente avec IFRS 9 ?
  - \\ Calcul du BE et de l'ajustement pour risques pour le stock (N-1),
  - \\ Pas de marge résiduelle,
  - \\ Possibilité de comptabiliser en Juste valeur par résultat (N-1) les actifs financiers
- ⇒ Problématique de la (non ?) reconnaissance par résultat des boni de liquidation provenant de périodes d'assurance antérieures à N-1.

## Sommaire

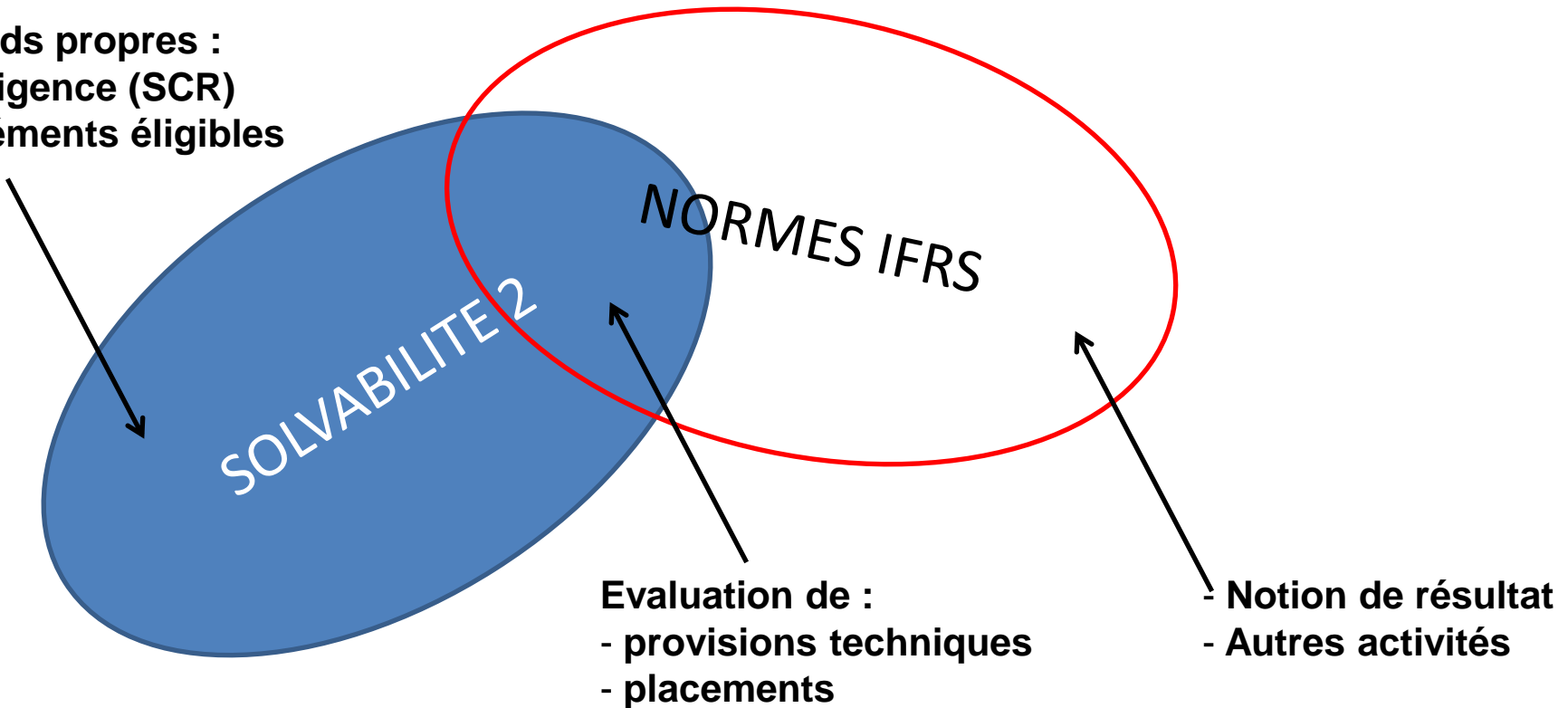
1. IFRS 4 : une norme transitoire
2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux
3. De nouvelles problématiques

## 3. De nouvelles problématiques

### Quels recouvrements avec Solvabilité 2 ?

Fonds propres :

- exigence (SCR)
- éléments éligibles



## 3. De nouvelles problématiques

### Des problématiques communes... avec des traitements potentiellement différents

Dans l'évaluation des provisions techniques :

- \\ Limites des contrats (primes futures)
- \\ Actualisation (quelle courbe ? Intégration d'une prime de liquidité)
- \\ Prise en compte des PB discrétionnaire
- \\ Flux à intégrer dans le Best Estimate
- \\ Estimation de la marge de risque / ajustement pour risque

## 3. De nouvelles problématiques

### Des problématiques spécifiques propres à un référentiel comptable

- \\ Détermination du « résultat net » :
  - Décomposition des frais d'acquisition
  - Relâchement de la marge résiduelle (approche par cohorte, cadencement bloqué)
  - Traitement comptable des écarts d'expérience
  
- \\ *Mismatches* comptables :
  - Valeurs bilantielles des actifs et des passifs ;
  - Impacts résultat des variations de ces éléments.

=> identification d'une politique de comptabilisation cohérente des passifs d'assurance et des placements



## 3. De nouvelles problématiques

### Rappel : dispositions d'IFRS 9 en matière d'évaluation

